

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CESOP

Du 18 novembre 2015

Le CA se tient à Meudon,
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09H30,
Ainsi constitué :

Titulaires présents votants :

Philippe DELOYE, Fabien FLOQUET, Pierre GIGAN, Pascale HAMMES, Constance IMAD, Nicole LETOURNEUR, Patricia MAILLOT, Félix MAOULY, Katia MASPIMBY, Patricia NIBERT, Denis SAVARY.

Suppléants présents votants :

Philippe LAPORTE (procuration de Jean-Laurent DOURNAUX).

Suppléants présents :

Christine BALSAMO, Quynh Nhu NGUYEN.

Invités :

Claire BERNARD, Xavier BONNIN, Bruno DA SILVA, Isabelle GUINOARD, Emmanuel THETAS.

Excusés :

Jean ABOUDARHAM, Francia DECOSTIER, Jean-Laurent DOURNAUX, Agnès FAVE.

1. Désignation du Président et du secrétaire de séance.

Président
Philippe DELOYE

Secrétaires de séance
Claire BERNARD, Pascale HAMMES
Vote : Unanimité

2. Approbation de l'ordre du jour

Ajout à l'ordre du jour :
RI de la commission aides exceptionnelles au point 8.
Point restaurant de Nançay et point CLAS en questions diverses.
Vote : Unanimité

3. Approbation du compte-rendu du 16 juin 2015

Compte-rendu de clôture
Moyennant les corrections :
§ 4 : CLAS Meudon : corriger ...la prochaine « animation de Noël » sera organisée....
§ 4 : Restaurant de Nançay : ajouter
« Le CESOP propose l'arrêt des comptes au 30/09/15 et Fabien Floquet en assurera la permanence ».

8 votants : Membres de l'ancien CA qui sont présents dans le nouveau.
Vote Unanimité

Compte-rendu d'ouverture

Moyennant les corrections :

§ 3 : Prénoms en entier et orthographe d'un nom.

§ 4 : Trésorier Bruno DA SILVA et nom en majuscule.

Vote Unanimité

4. Salaires des personnels du CLE

Augmentation des salaires des CDD:

Proposition d'augmentation des salaires 2015 de 1% rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

Les salaires CDI sont eux régis par la convention collective nationale de l'animation.

Tous deux dans le groupe F de la grille de classification, coefficient de base 375

On suit la convention.

Vote Unanimité

5. Tarifs du CESOP CLE

Pour 2016,

Proposition d'une augmentation de 2% et de la borne basse des coefficients familiaux qui passe de 4 284€ à 4 370€, la borne haute reste inchangée soit 21 221€.

Proposition d'une augmentation des tarifs de 2% qui deviennent 4,44€ pour le tarif minimum et 14,77€ pour le tarif maximum.

Vote Unanimité

6. Vote du budget prévisionnel 2016

La baisse de la subvention de l'Observatoire de Paris entraîne une baisse du budget de 6%.

Cette baisse a été répartie sur toutes les activités à l'exception de celles qui concernent l'enfance.

Le budget ainsi proposé s'élève à 286 319,87€

Vote Unanimité

De très importants changements demandés dans le budget du CLAS Paris sont à étudier.

7. Vote des grilles de subventions 2016

La proposition est faite d'une augmentation de 0,4%.

Ce qui induit les nouveaux tarifs suivants :

Le plafond de la subvention **enfance** par an et par enfant passe :

Pour les enfants de moins de 18 ans à 1399€.

Pour les enfants de plus de 18 ans à 701€.

Le plafond du séjour enfance par an et par enfant passe :

Pour les enfants de moins de 18 ans à 1098€.

Pour les enfants de plus de 18 ans à 547€.

Il faudra étudier pour le prochain CA le cas des enfants de plus de 18 ans qui sont encore scolarisés car les montants sont un peu bas pour un voyage linguistique.

Le plafond de la subvention par an et par personne pour les **vacances** passe :
Pour les agents MEN et leur famille à 791€.
Pour les agents CNRS et leur famille à 346€.

Le plafond de la subvention par an et par personne pour les **voyages** passe :
Pour les agents MEN à 976€,
Pour les agents CNRS, conjoint et enfants MEN à 454€
Pour les enfants et conjoints CNRS à 215€

Vote Unanimité

8. Modifications du RI de la commission prêts

Le RI de la commission prêts ne répondant plus aux besoins actuels et faisant appel à des calculs dont on ne connaît plus les références nécessitait d'être rafraîchi. Il serait difficile de reprendre toutes les corrections. Il sera publié sur le site.

On peut préciser que le montant maximum est fixé au tiers du salaire net moyen de la fonction publique d'état.

Correction apportée en séance : « achat de véhicule » à la place de voiture ; pas de prêt pour payer une autre activité « culturelle » plutôt que « du CESOP » ; Précision sur l'obligation de remboursement par virement supprimée puisque non existante.

Suppression de la notion de « cas d'urgence particulière » très débattue mais retenue.

Vote contre : 1

Vote Pour : 12

Le RI de la commission Aides exceptionnelles

Pierre Gigan s'abstient en faisant remarquer que l'on ne peut discuter sérieusement et valablement sur des textes présentés en séances.

Modification du montant

Vote abstention : 1

Vote pour : 12

9. Nouveaux agents dans les commissions.

Pour information Isabelle BUALE a rejoint la commission information et Géraldine GAILLANT la commission révision des statuts.

10. Affaires en cours

La commission révision des statuts s'est réunie 3 fois et soumet au CA un premier état des statuts pour qu'il puisse envoyer ses remarques.

Le règlement intérieur n'étant pas abouti et étant donné que les deux documents sont à voir ensemble il ne peut y avoir de vote pour l'instant.

Pierre Gigan exprime son mécontentement sur le fait que le texte des statuts "réformé" a été envoyé sans aucune mention montrant que ce texte avait été modifié, la page de garde ne présente aucune annotation montrant des modifications et le texte ne met pas en relief les modifications apportées. Ce n'est pas une bonne méthode de travail qui sème la confusion.

Projet crèche : Le président du CESOP a rencontré le président de l'Observatoire de Paris qui s'est prononcé pour le projet 3. Ce sera l'établissement le maître d'œuvre qui prendra en charge les travaux. Un chiffrage du coût des travaux avec planning d'exécution est nécessaire. Cette nouvelle intervention de l'architecte incombera au CESOP.

Les travaux ne sont pas prévus au budget de l'Observatoire de Paris de cette année.

Un certain nombre d'autorisations doivent maintenant nous être délivrées par les différents partenaires de l'enfance pour pouvoir ouvrir, c'est cette phase que nous entamons désormais.

11. Questions diverses

Restaurant de Nançay : Fabien FLOQUET s'était engagé dans un premier temps à continuer la gestion jusqu'à fin septembre pour faciliter le transfert et a eu de nouveau l'élégance de proroger au 31 décembre 2015, suite à la demande de l'établissement. Cependant le restaurant de Nançay n'a pour le moment pas reçu d'information quant aux changements de gestion qui doit intervenir d'ici le 31 décembre et s'en inquiète vivement.

Le président du CESOP fait part de la lettre du président de l'Observatoire de Paris qui l'informe que le nécessaire sera fait au 31 décembre 2015 pour le changement de gestionnaire et qu'il s'engage à rembourser le CESOP pour les fonds qu'il avancerait.

Les CLAS : Il est important de rappeler qu'en dernier recours le CESOP gérant les subventions reste le décisionnaire.

Un membre du CESOP ne peut pas bénéficier de plusieurs CLAS.

A 11H57 la séance est levée.